



**S.A.S. AJIR AGREGATS**

*Siège social et comptabilité :*

**LES CHABANNES - 87220 FEYTIAT**

**Tél. : 05 55 48 33 04 - Fax : 05 55 48 34 35**

**E-mail : carrieres.feytiat@wanadoo.fr**

**Dépôt : LE PUY IMBERT - 87000 LIMOGES - Tél. : 05 55 48 21 06 - Fax : 05 55 48 34 35**

**Demande d'autorisation d'exploitation d'installations classées**

**Résumé non technique de l'étude d'impact**

### **Commune de BRIGUEUIL (16)**

**Lieux-dits Grands Champs, La Plante, Les Chabannes, Les Coutures, Les Vieilles Vignes**



**TOME 3**

**SOMMAIRE**

I-1 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET ..... 2

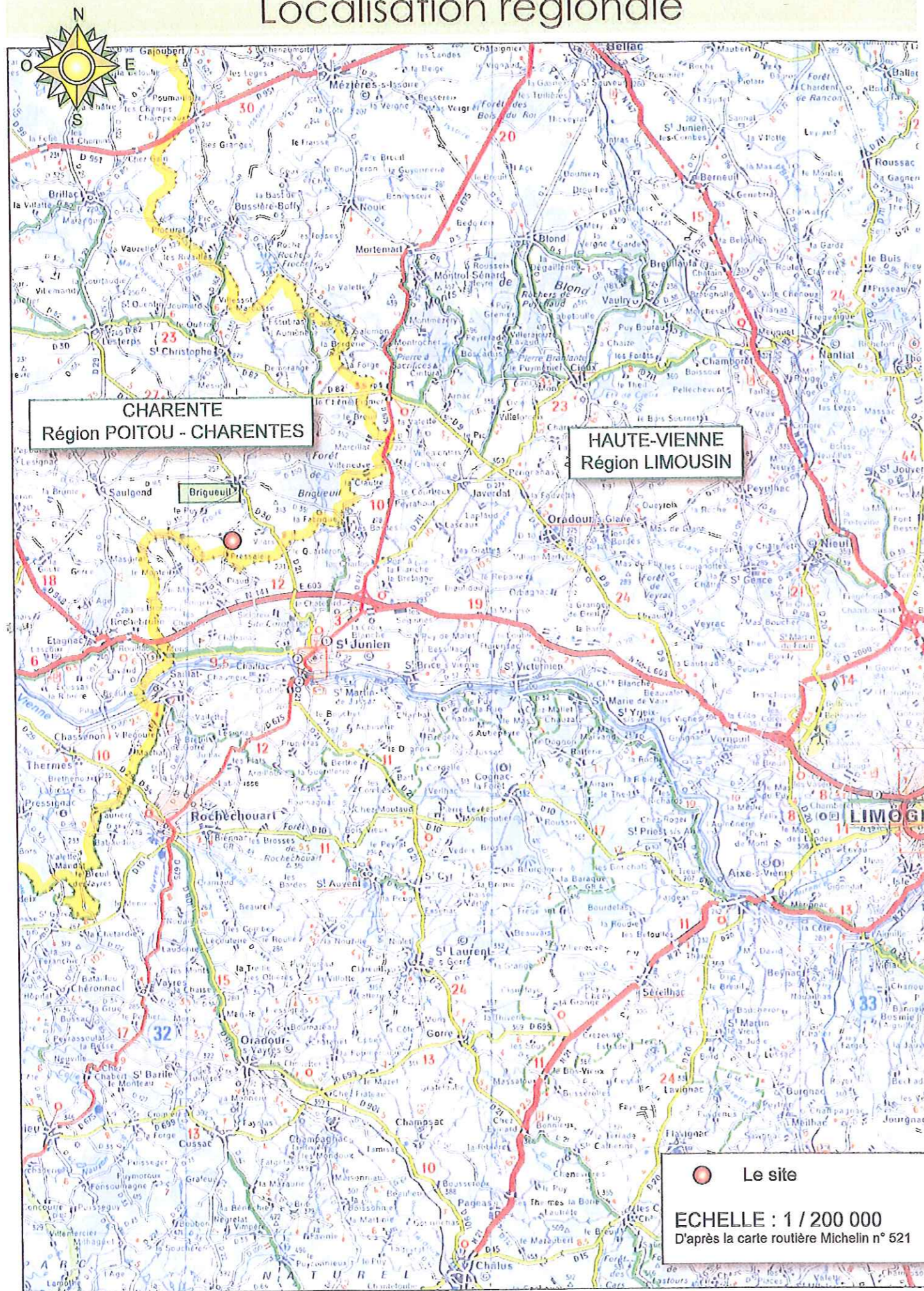
I-2 RAISONS À L'ORIGINE DU DOSSIER ..... 3

I-3 ÉTAT ACTUEL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT ..... 5

I-4 ANALYSE DES EFFETS PRÉVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES  
PRÉVUES POUR LES LIMITER..... 8

I-5 CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX ..... 13

# Localisation régionale



**I-1 CARACTÉRISTIQUES DU PROJET****Demandeur**

Société : AJIR Agrégats  
Siège social : Les Chabannes, 87 220 FEYTIAT

**Objet du dossier**

- Demande d'autorisation d'exploitation d'installations classées  
(carrière, installation de premier traitement, centrale de grave-ciment, centrale d'enrobés à chaud, centrale à béton et unité de préfabrication de béton),  
- Accueil et valorisation de matériaux inertes extérieurs.

**Localisation et emprise du projet**

Département : CHARENTE  
Commune : BRIGUEUIL  
Lieux-dits : "Grands Champs", "La Plante", "Les Chabannes",  
"Les Coutures" et "Les Vieilles Vignes".

**Caractéristiques de l'exploitation**

Substance à extraire : Granodiorite (roche plutonique)  
Superficie administrative du projet : 41 ha 48 a 76 ca  
Superficie exploitée sur 30 ans : 21 ha environ  
Volume exploitable : 3 960 000 m<sup>3</sup> de gisement en place  
Tonnage commercialisable : 9 Mt environ  
Production maximale : 300 000 tonnes/an  
Durée demandée : 30 ans  
Données topographiques : Cote du terrain naturel : 240 à 300 NGF  
Cote minimale du fond de fouille : 240 NGF, 235 NGF pour le bassin de décantation.  
Mode d'exploitation : Abattage à l'explosif, selon 4 fronts, puis reprise à l'aide d'engins mécaniques lourds (pelle mécanique, chargeur, tombereaux).  
Traitement des matériaux : Installations de concassage criblage fixe et mobile, centrale d'enrobés à chaud, centrale d'enrobés à froid et grave-ciment, centrale à béton, unité de préfabrication de béton, plateforme de recyclage des déchets inertes.

**Remise en état**

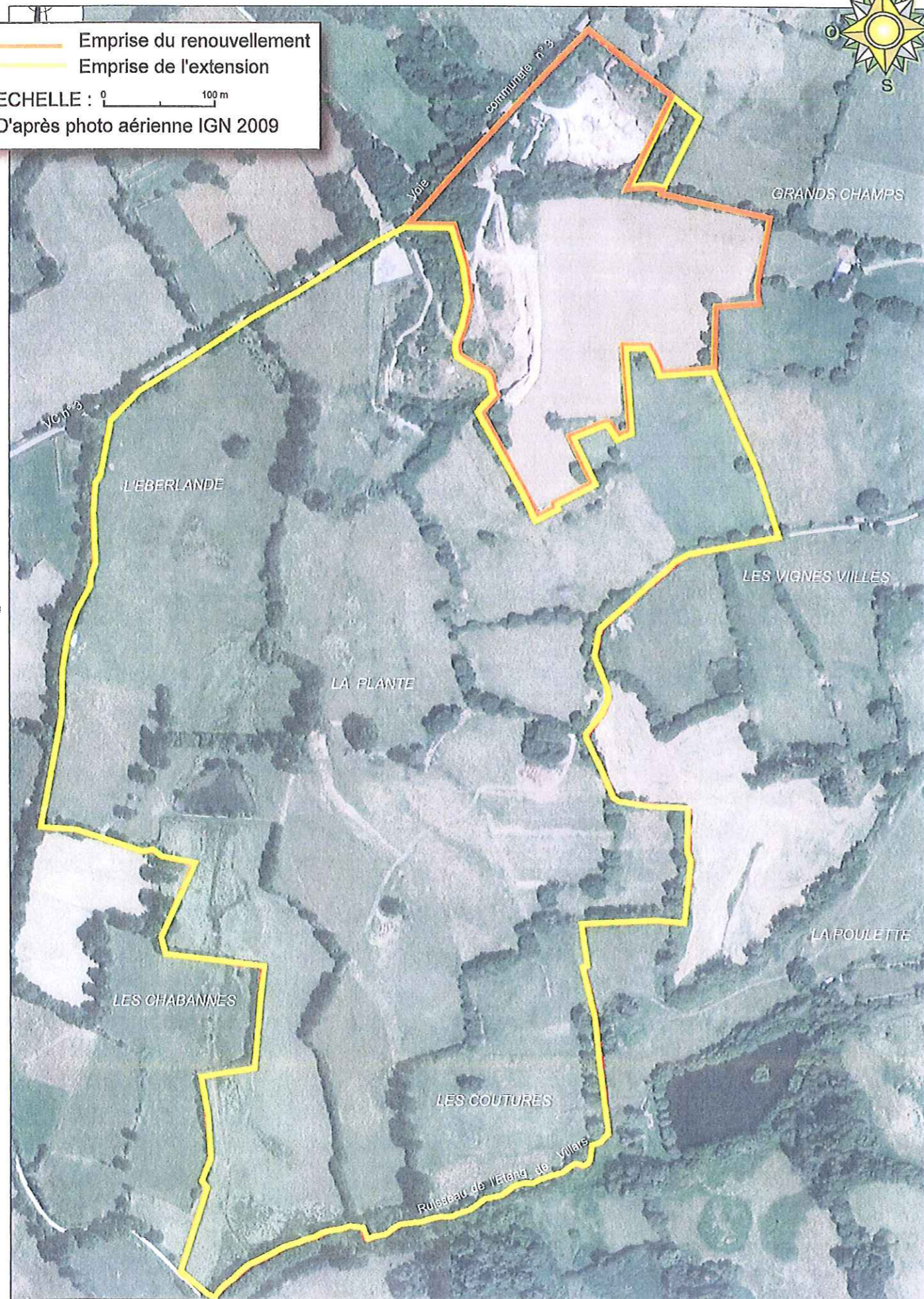
: zones boisées, mosaïque bocagère sèche, intermédiaire et humide.

# Photographie aérienne

— Emprise du renouvellement  
— Emprise de l'extension

ECHELLE : 0 100 m

D'après photo aérienne IGN 2009



**I-2 RAISONS À L'ORIGINE DU DOSSIER**

Implantée dans les départements de la HAUTE VIENNE et de la CREUSE, la société AJIR Agrégats, qui fait partie d'un groupe de sociétés dirigées par Monsieur A. DELANNE et spécialisées dans l'extraction et le traitement de granulats.

Ses carrières lui permettent de desservir, à moindre coût de transport, ces deux départements. Désireuse d'étendre son activité au département voisin de CHARENTE, toujours dans l'optique de réduire le coût de transport, la Société a acquis le droit d'exploiter une carrière de roches massives sur la commune de BRIGUEUIL, au lieu-dit Anveau.

De manière à répondre à la demande croissante de sa clientèle et à pérenniser son activité sur ce site en la développant, notamment en étendant la gamme de produits finis à partir des matériaux extraits sur ce site, la société souhaite :

- étendre la superficie autorisée,
- augmenter la cadence d'exploitation pour atteindre au maximum 300 000 tonnes par an,
- mettre en place des unités de traitement et de valorisation (concassage-criblage, centrale grave-ciment, centrale à enrobés à chaud et à froid, centrale à béton, unité de préfabrication béton),
- mettre en service une plateforme de stockage et de recyclage de déchets inertes.

Ces diverses installations permettront ainsi à la société de pouvoir répondre et d'anticiper les évolutions des marchés de travaux publics, routiers et associés, construction ...

L'extraction sera donc couplée avec un ensemble d'unités de traitement et de valorisation des matériaux extraits. Ceci permettra de limiter une partie des impacts sur l'environnement en supprimant le transport de tout-venant vers d'autres sites de traitement ou de valorisation.

L'ancienne carrière, dont l'exploitation ne sera pas poursuivie, reste incluse dans la demande d'autorisation. Elle sera remblayée à l'aide de matériaux inertes extérieurs non-recyclables. L'accueil de matériaux de démolition du BTP permettra de répondre à un marché en pleine croissance.

Au total, l'exploitation de ce site permettra la création d'une dizaine d'emplois.

L'analyse de l'état initial du site (chapitre I) a montré que le projet n'est inclus dans aucune zone de protection réglementaire.

Concernant les contraintes écologiques, les terrains objet de la présente demande ont été retenus parce qu'ils se trouvent en dehors de toute zone naturelle remarquable (ZNIEFF, ZICO, ZPS, ZSC ...). Actuellement, les terrains de l'extension sont utilisés comme terres de pacage pour les moutons séparées par des haies bocagères.

## Vues sur le site



Vue sur le site depuis Bussiereix.



Vue sur le site depuis le secteur Est.



Vue sur le site  
depuis Les  
Charbonnières.

L'impact paysager du projet a été pris en compte ; une étude paysagère spécifique a été réalisée de façon à mettre en adéquation les conditions d'exploitation et de remise en état et l'environnement paysager local. Il est à noter qu'il n'existe pas de site ou de monument historique inscrit ou classé à proximité des terrains et qu'aucun site archéologique n'a été recensé sur le site.

La remise en état consistera à adoucir par un talutage à l'aide de remblais certaines pentes dues à l'extraction afin de donner l'aspect d'une dépression naturelle des terrains. Tandis que d'autres fronts seront laissés bruts et la monotonie du linéaire sera cassée par la mise en place dans certains secteurs d'éboulis. Des zones constituées de sols squelettiques et des zones humides seront créées. Elles seront entrecoupées par des haies bocagères. Les terrains seront rendus accessibles par la mise en place de chemins.

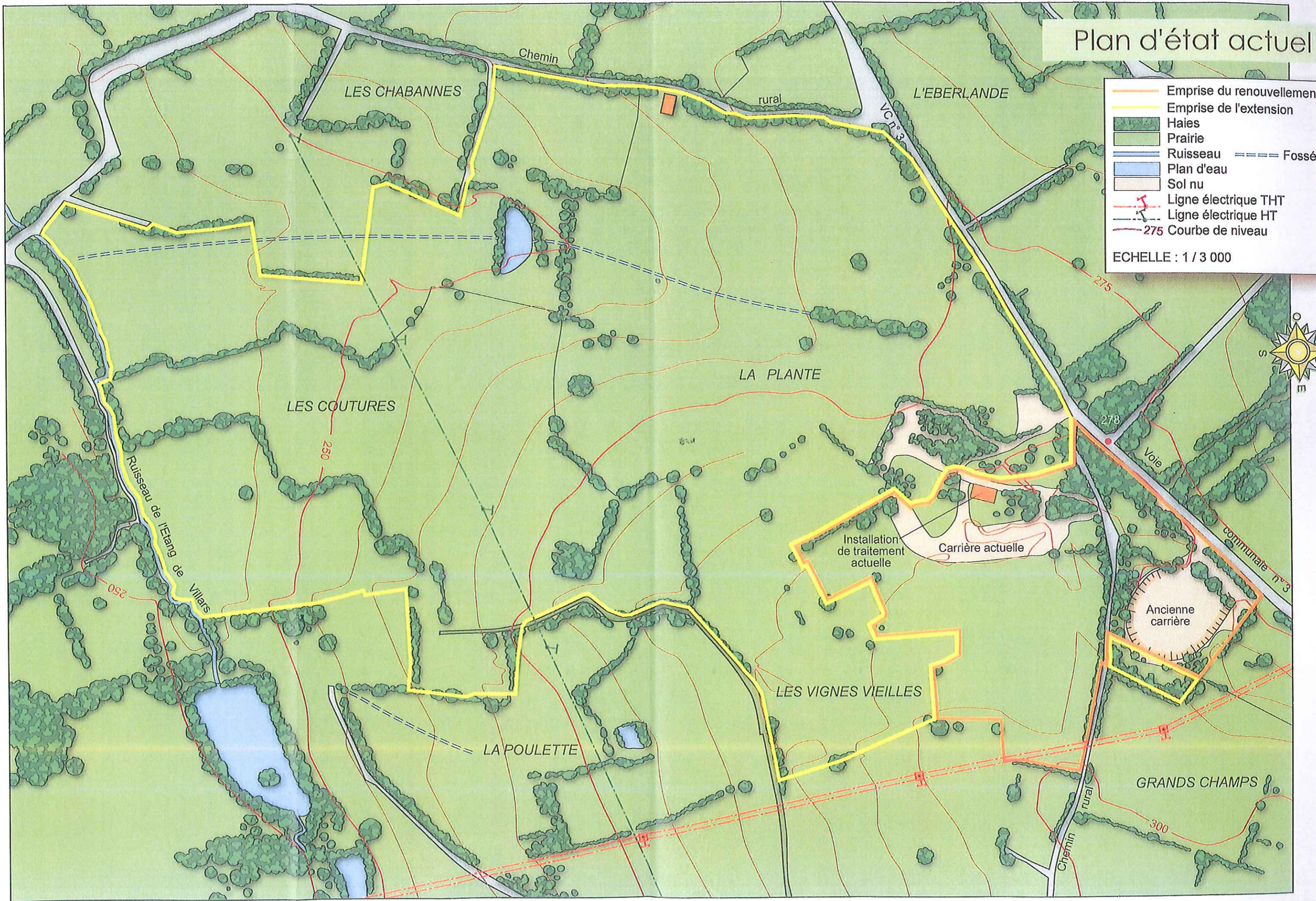
D'autre part, le projet ne se trouve ni en lit mineur de cours d'eau ni dans la zone inondable d'un cours d'eau. Les limites d'extraction seront distantes de 40 m du ruisseau de l'Etang de Villars.

L'emprise sollicitée n'est incluse dans aucun périmètre de protection de captage AEP. Il n'y aura pas d'effets sur l'alimentation en eau potable des populations.



# Plan d'état actuel

- Emprise du renouvellement
  - Emprise de l'extension
  - Haies
  - Prairie
  - Ruisseau
  - Plan d'eau
  - Sol nu
  - Ligne électrique THT
  - Ligne électrique HT
  - 275 Courbe de niveau
- ==== Fossé
- ECHELLE : 1 / 3 000



**I-3 ÉTAT ACTUEL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT****Géologie et pédologie**

Le sous-sol correspond au socle cristallin du Massif Central. Pour l'essentiel, ce socle est constitué de terrains métamorphiques recoupés de corps intrusifs de roches plutoniques (essentiellement granitiques) d'importance variable. Dans la région de Brigueuil, les roches éruptives, intrusives dans des gneiss, dominent très largement.

Le gisement présent au droit des parcelles sollicitées correspond à une roche magmatique et se présente sous la forme de deux massifs contigus.

La partie superficielle du gisement est altérée sur une épaisseur de 3 mètres en moyenne. Une partie de cette zone altérée sera valorisée lors de l'exploitation.

Sur le site, les sols sont plutôt pauvres en éléments minéraux. Leur épaisseur est faible (20 à 50 cm en général).

**Eaux**

Les principaux éléments du réseau hydrographique local sont la rivière Le Goire et un de ses affluents : le ruisseau l'Étang de Villars. Le Goire qui passe 460 m au nord des limites du site rejoint la Vienne à hauteur de CONFOLENS.

Le ruisseau de l'Étang de Villars constitue la limite sud du site. Les limites d'extraction seront situées 40 m en retrait du lit de ce ruisseau.

Il existe une mare d'une superficie de l'ordre de 0,5 ha dans la partie centrale de l'emprise. Les fossés de drainage existants rejoignent le ruisseau de l'Étang de Villars en partie basse du site.

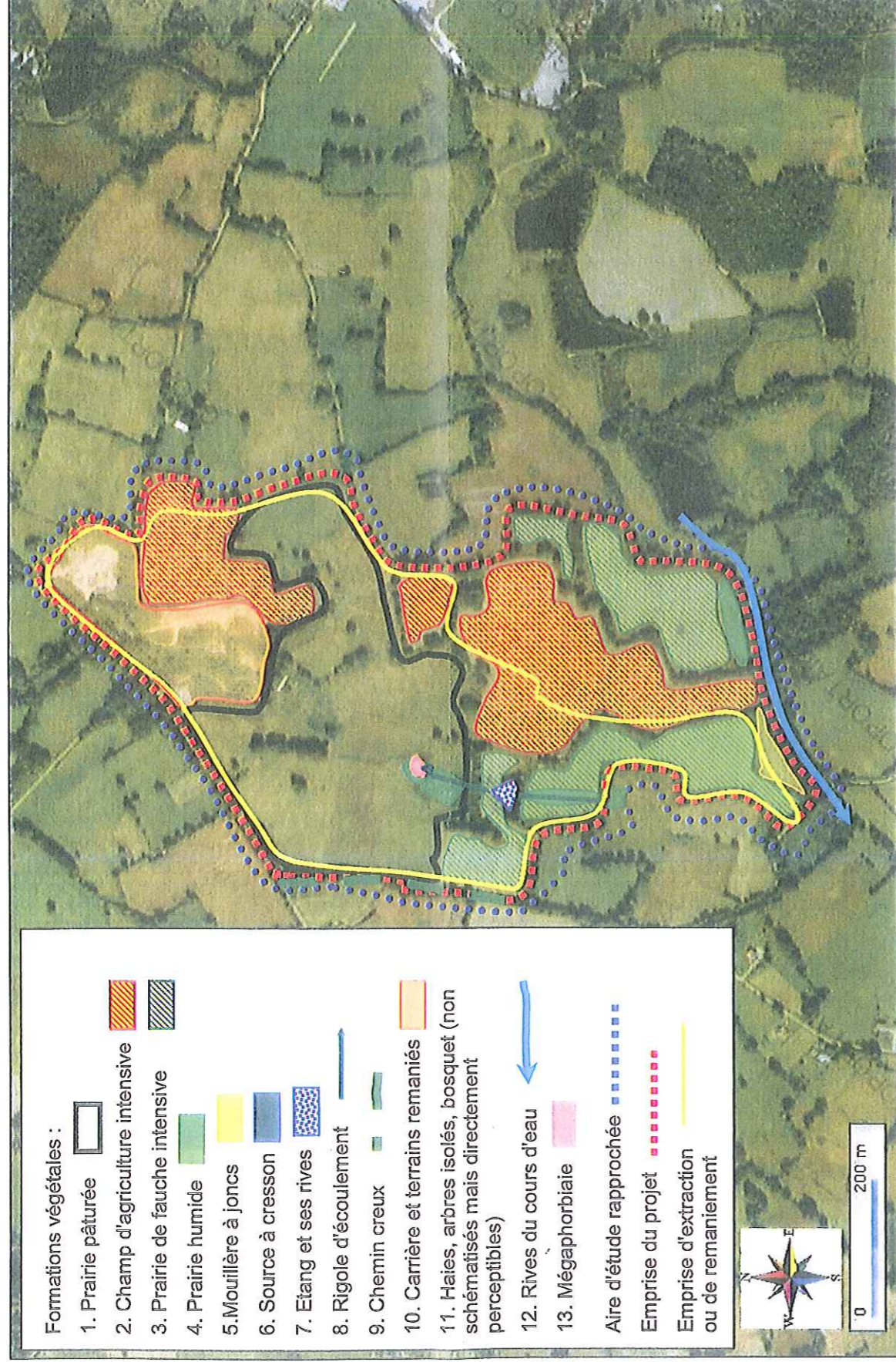
En ce qui concerne les eaux souterraines, l'étude hydrogéologique réalisée dans le cadre de ce projet a montré qu'il n'existe pas de nappe au droit du projet en dehors de celle très peu productive des arènes granitiques. Le massif exploité présente des zones de suintement qui ne donnent naissance qu'à des écoulements très faibles.

Le sens général des écoulements souterrains de la nappe de la couche altérée de surface suit la topographie. Ainsi, les eaux souterraines superficielles participent à l'alimentation des cours d'eau présents sur le secteur d'étude.

Concernant l'alimentation en eau potable, trois captages sont implantés sur la commune de BRIGUEUIL, il s'agit :

- du captage de Grosland, 4 km au nord du site ;
- du champ captant de la Métairie, 1,5 km au nord-est du projet ;
- du captage de Goubaud, 1,4 km à l'est du projet.

Ces captages se trouvent à l'amont hydraulique du site et leurs projets de périmètres de protection n'interfèrent pas avec les limites du site.



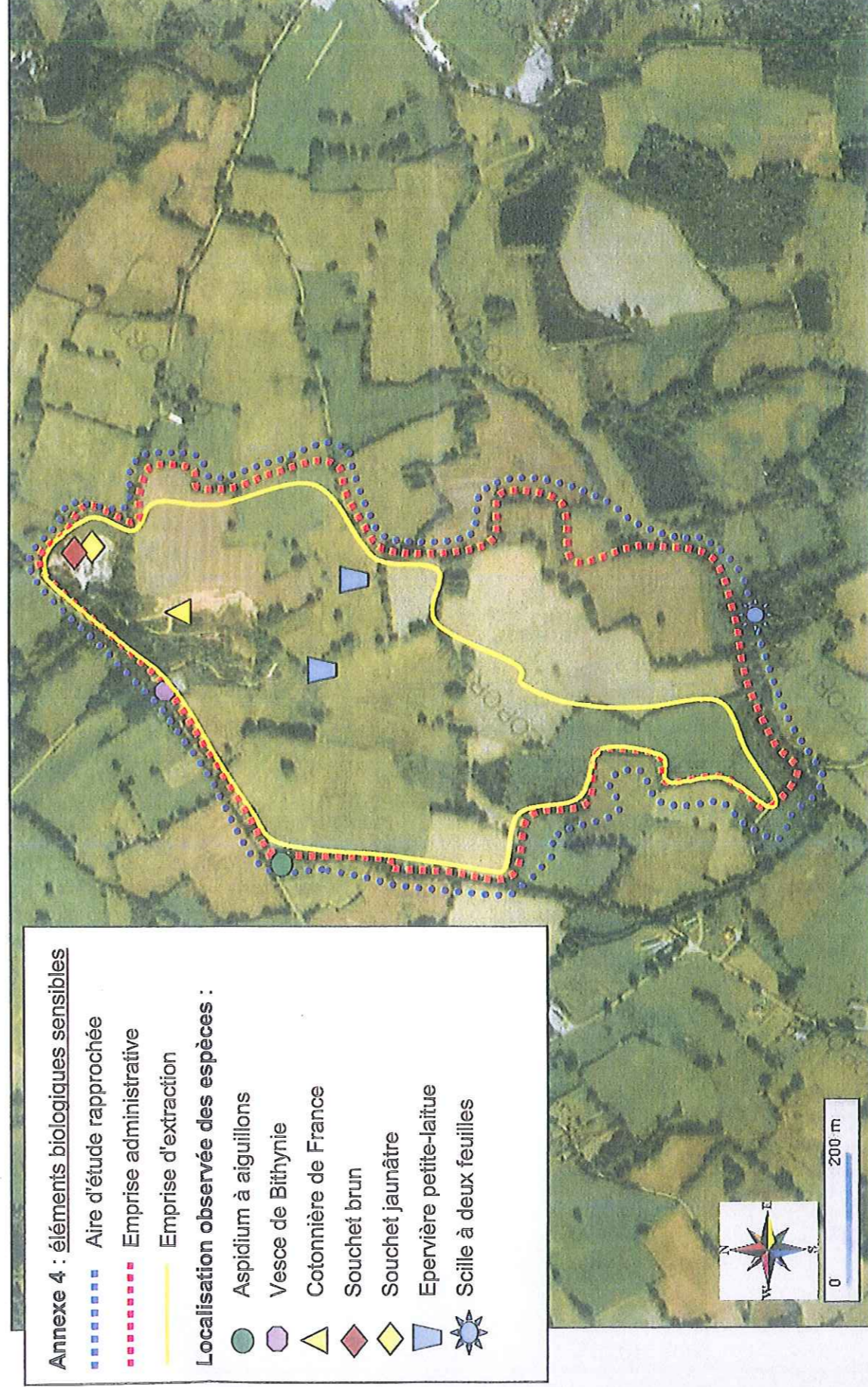
C. CHAMBOLLE / AJIR AGRÉGATS

ANNEXE 3

Juillet 2009

Étude de la faune de la flore et des habitats

Commune de BRIGUEUIL (16)



C. CHAMBOLLE / DOMAINE DE LA RIANTE BORIE

Juin 2009

### Milieu naturel

Les terrains concernés par la présente demande se trouvent dans un secteur vallonné constitué de bocages occupé par des pâturages, des prairies de fauche ou des cultures ainsi que d'étangs d'origine artificielle.

Le site n'est inclus dans aucune zone naturelle remarquable (ZNIEFF, ZICO, ZPS, ZSC ...), la plus proche (forêt de Brigueuil) est située 2 km environ à l'est de l'emprise.

Selon les données consultées, sept espèces de plantes considérées comme assez rares ou rares dans le département de Charente ont été inventoriées sur l'aire d'étude (cf. chapitre I-7 de l'étude d'impact et l'étude faunistique et floristique jointe en annexe). Aucune d'entre elles n'est protégée. Parmi celles-ci, seule l'Epervière petite-laitue est réellement concernée par le projet. Il ne s'agit toutefois que d'une petite population.

**La sensibilité floristique est moyenne.**

La plupart des espèces animales observées sont communes ou assez communes, sans critère de rareté ou de protection particulière.

Les espèces d'oiseaux sensibles observées (Pie-grièche écorcheur et Torcol fourmilier) ne sont pas strictement cantonnées à l'emprise du projet.

Les sensibilités de l'avifaune, des amphibiens et des insectes apparaissent moyennes.

**La sensibilité faunistique est faible à moyenne.**

**La sensibilité de l'emprise du point de vue des habitats apparaît moyenne.**

### Climat

Le climat est doux et moyennement pluvieux. Les vents les plus fréquents proviennent de l'est et du sud-est.

Les habitations les plus proches du projet localisées sous les vents du quart sud-ouest sont situées du lieu-dit Villars, à 740 m des limites d'emprise. Les habitations sous les vents d'est sont celles du hameau de Bussièreix, 230 m à l'ouest du site.

### Environnement humain, niveaux sonores et voies de communication

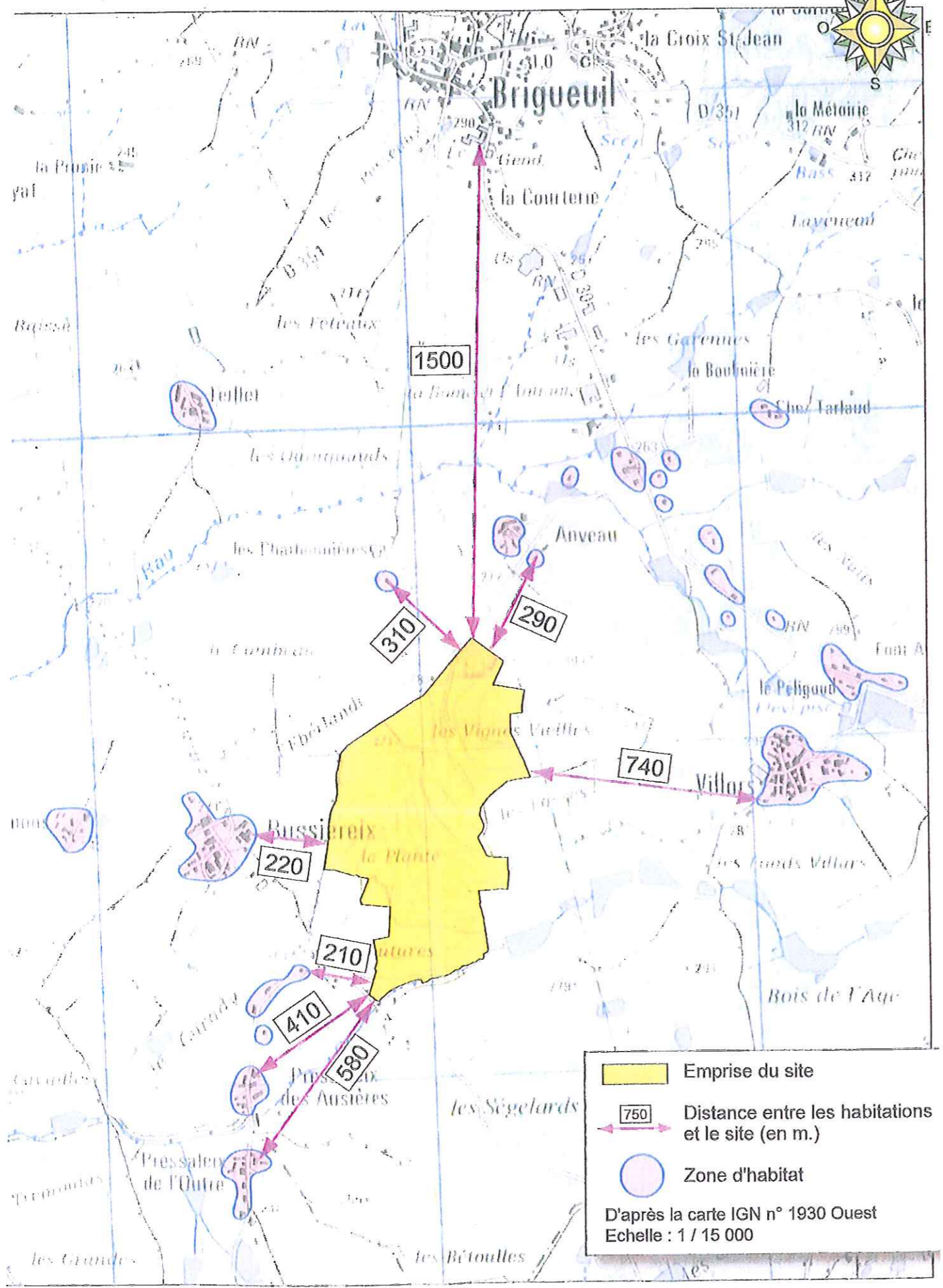
Les habitations les plus proches des limites du site se trouvent à des distances comprises entre 210 m pour les Coutures, 220 m pour le hameau de Bussièreix et 310 m pour l'exploitation agricole des Charbonnières.

Les niveaux sonores mesurés dans le secteur d'étude sont relativement élevés pour une zone rurale, notamment à cause de la circulation sur la RD 30 aux lieux-dits Croix d'Anveau, Anveau et Villars. Aux Charbonnières et aux Coutures et à l'époque des mesures, en mars, ces sont les bêlements ainsi que les chants d'oiseaux qui ont influencé les niveaux sonores.

En fonction de l'éloignement du point de mesure par rapport à la RD 30, les niveaux sonores du secteur sont compris entre 35,5 et 53 dB(A).

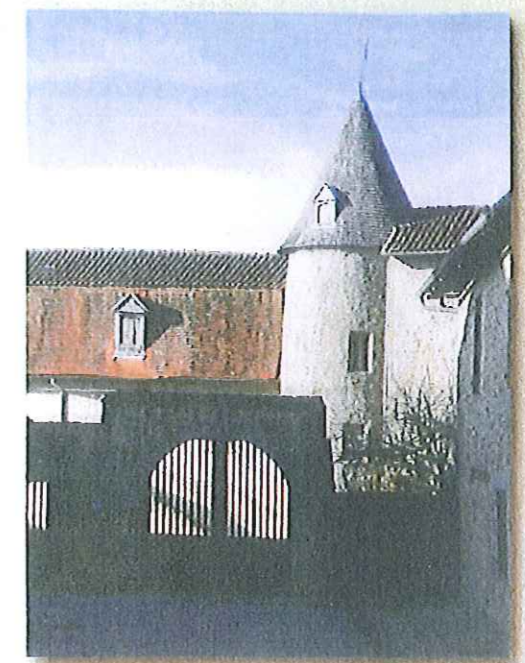
Les principaux axes routiers du secteur sont les RD 30 et 351, 165, 330 et 350. La VC n°3 constitue la limite nord-ouest du site. Cette voie sera utilisée pour le transport des produits finis. Elle rejoint la RD 30 au nord-est du site. La RN 141 située 3 km environ au sud est l'axe de communication principal du secteur.

# Environnement humain



# Les Monuments Historiques

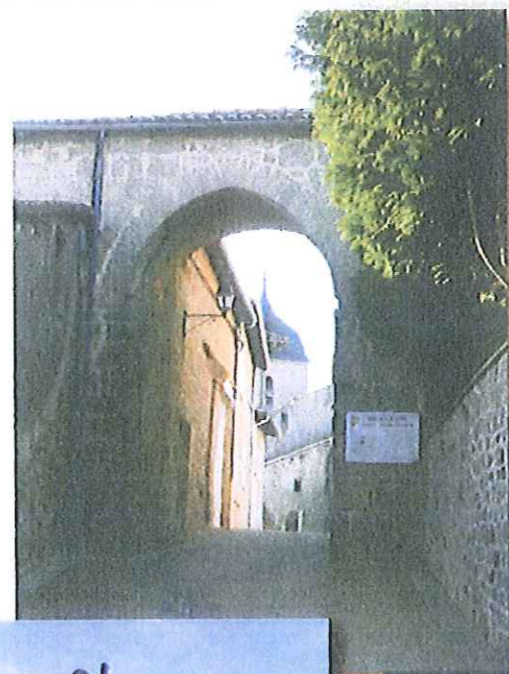
L'église de Brigueuil (M.H.)



Logis XVI ème.



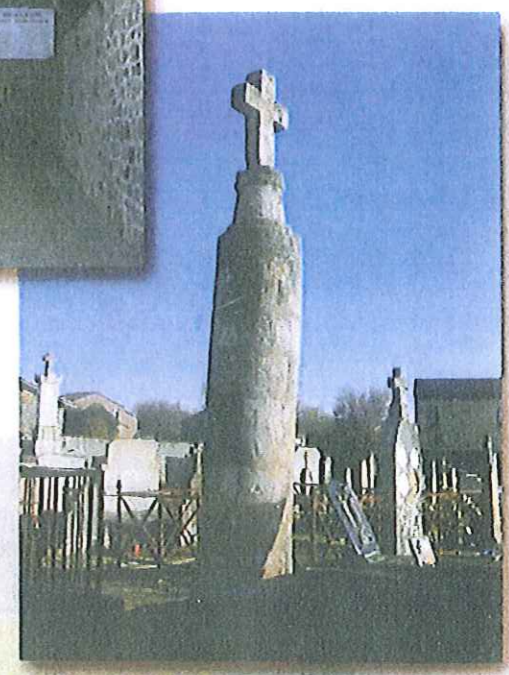
Façade dans le bourg de Brigueuil.



Porte Est.



Fontaine pyramidale



Lanterne des morts (M.H.)

**Biens matériels et patrimoine culturel**

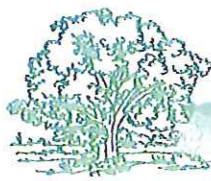
Dans le secteur d'étude, les biens matériels sont représentés par le bâti, les terrains et les supports des lignes électriques (HT et THT).

L'habitat est soit regroupé au niveau du bourg et de certains hameaux comme Villars ou Bussiériex (pour les plus proches), soit isolé comme aux Coutures. Le site et ses environs sont principalement occupés par des prairies de pacage, entrecoupées localement par des fossés ou des haies.

A BRIGUEUIL, il existe des monuments historiques significatifs du patrimoine médiéval, notamment les fortifications du village de BRIGUEUIL. Les portes de la ville, dont celle dite du péage et le pont levis sont fortifiés (XII<sup>ème</sup> siècle). Le patrimoine historique comprend entre autres, l'église fortifiée (à 1,7 km du site), une lanterne des morts (1,8 km de l'emprise), un mausolée du XII<sup>ème</sup> siècle (à 3,6 km). Ces monuments sont inscrits aux Monuments Historiques.

BRIGUEUIL a été le siège d'une occupation romaine, puis au moyen âge, le bourg est devenu une ville fortifiée. De ces époques, il subsiste divers vestiges préhistoriques et antiques dans le secteur nord-est et est du territoire communal.

Aucun vestige n'a été mis au jour sur les terrains concernés par la demande, situés 1,7 km au sud du bourg de BRIGUEUIL.

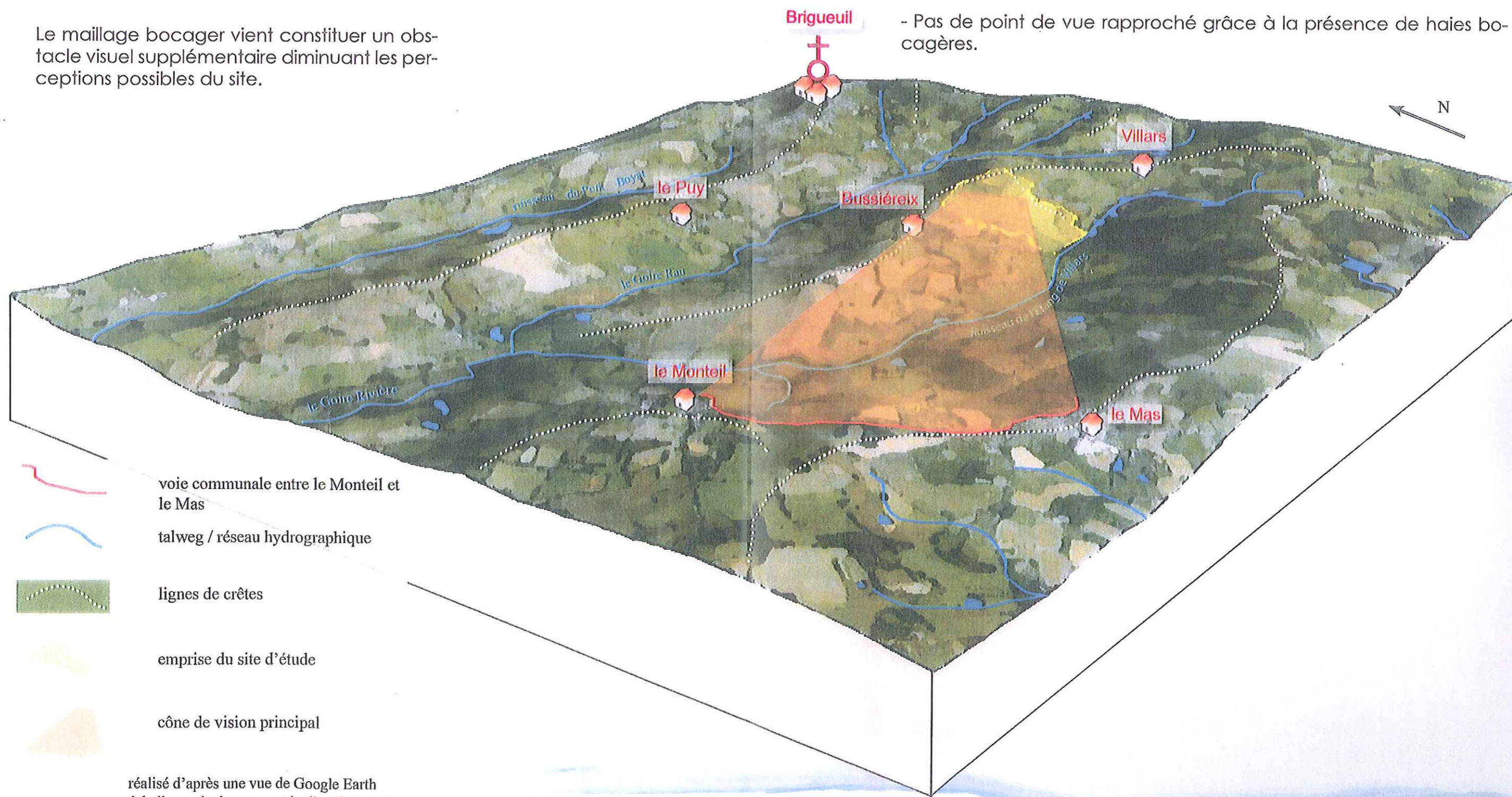


La carrière est donc implantée dans une succession de vallées d'orientation est-ouest. Ces vallées accueillent un réseau hydrographique dense avec des ruisseaux dans les talwegs et de nombreuses retenues collinaires, en chapelet le long des ruisseaux en particulier. Les villages sont implantés préférentiellement sur les crêtes des vallées.

Le maillage bocager vient constituer un obstacle visuel supplémentaire diminuant les perceptions possibles du site.

## Synthèse des perceptions visuelles :

- Aucune perception du nord et de l'ouest (donc de Brigueuil).
- Le versant opposé à la carrière est composé essentiellement de bois.
- Un unique cône de vision depuis la crête entre le Monteil et le Mas.
- Pas de point de vue rapproché grâce à la présence de haies bocagères.



réalisé d'après une vue de Google Earth  
échelle verticale augmentée d'un facteur 3.

## I-4 ANALYSE DES EFFETS PRÉVISIBLES SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES PRÉVUES POUR LES LIMITER

### Impacts visuel et paysager

Le site se trouvant à l'écart des principaux axes routiers du secteur, les possibilités de vue depuis les voies de circulation concernent principalement la voie communale n°3 et dans une moindre mesure certains tronçons de chemins ruraux. La VC n°3 est bordée d'une haie qui sera renforcée au niveau des trouées existantes. Les éléments les plus hauts des structures qui seront mises en place ne dépasseront pas une douzaine de mètres. La hauteur de la haie existante le long de la voie communale, l'altitude des plates-formes en contrebas de celle-ci et la teinte ocre/beige (rappelant celle des constructions traditionnelles dans le secteur) donnée aux bâtiments limiteront les effets sur le paysage.

De plus, des cordons de terre de 4 m de hauteur seront mis en place en limite de site, notamment au niveau des aires de traitement, pour réduire l'impact sonore lié aux activités qui seront exercées sur ce site.

Compte tenu de la topographie locale, le site s'ouvre vers le sud-ouest, tout en ne présentant que peu de points de vue. De manière à réduire l'impact visuel et paysager, il est prévu de privilégier la remise en état des fronts nord à l'aide des stériles d'exploitation et des matériaux inertes extérieurs.

### Milieu naturel, sols et agriculture

La plupart des espèces animales observées sont communes ou assez communes, sans critère de rareté ou de protection particulière.

Les espèces les plus mobiles comme les oiseaux se déplaceront en dehors de la zone exploitée, tandis que d'autres comme les insectes sont susceptibles d'être détruits. La Pie-grièche écorcheur verra son territoire diminué, mais cette espèce demeurera probablement nicheur sur le secteur, compte tenu de l'existence de haies bocagères aux alentours.

D'après l'expertise écologique, aucune espèce faunistique rare ou protégée ne sera détruite par la poursuite de l'exploitation.

L'impact du projet sera graduel du fait de l'avancée progressive de l'exploitation selon le phasage défini et limité dans le temps car il est prévu que les terrains retrouvent leur naturalité au fil du temps.

Le projet ne provoquera pas de fragmentation majeure d'habitats naturels. Il induira probablement une perturbation dans le déplacement des animaux, notamment les mammifères et les reptiles mais cet impact sera limité dans l'espace et dans le temps.

Les effets indirects notables sur les habitats apparaissent limités compte tenu de la distance maintenue entre la limite d'extraction et le ruisseau de l'Etang de Villars (40 m).

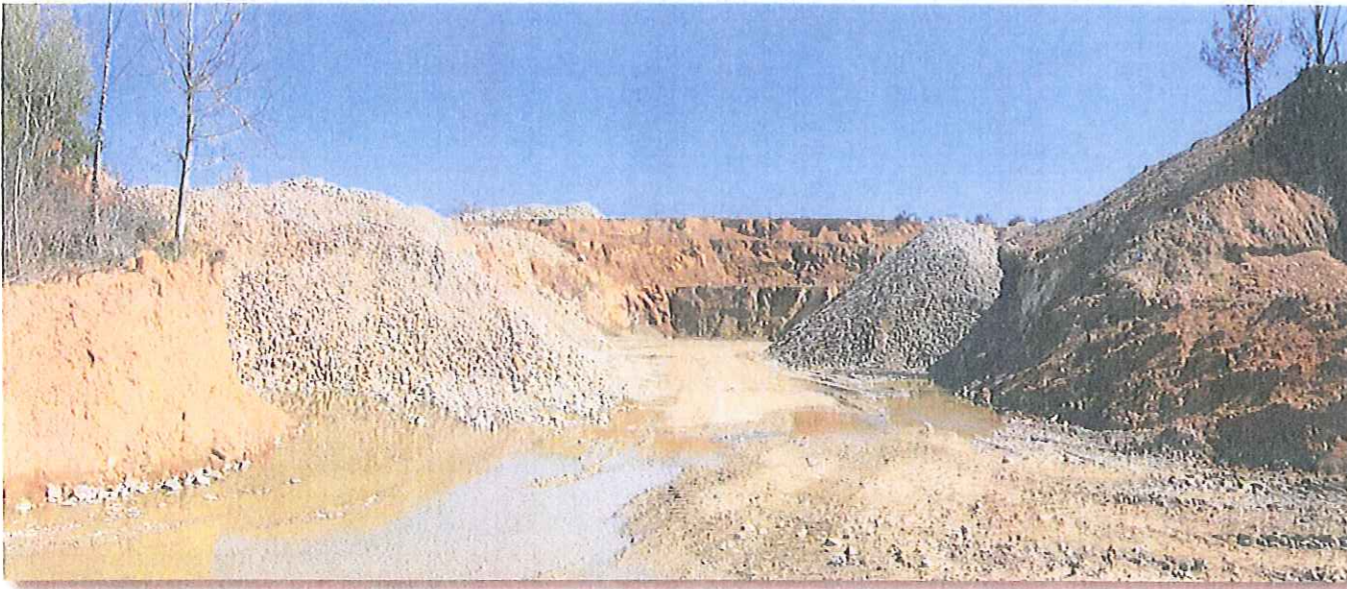
Le sol des terrains concernés par la demande correspond à des sols peu propices aux cultures. L'effet direct sur les sols résultera des opérations de décapage (30,9 ha au total).



## Le site actuel



Ancienne carrière.



Carrière actuelle.



Le site vu depuis le Sud-Ouest.

Compte tenu de la vocation ultérieure du site (zones restituées au pâturage découpées par des haies bocagères), des précautions seront prises lors des opérations de décapage de terres de recouvrement : découverte sur sol non détrempé, pas de roulage conséquent des engins sur ces terres ...

Le risque de pollution des sols par les hydrocarbures sera limité par l'utilisation d'engins régulièrement entretenus, à effectuer le ravitaillement et le lavage des engins au dessus d'une aire étanche reliée à un séparateur à hydrocarbures.

### **Conséquences sur le voisinage**

Les installations classées (carrière et unités de traitement et de valorisation des matériaux) ne fonctionneront que durant la période jour (7 h / 22 h).

#### **Bruit**

Sur le site, les principales sources de bruit seront liées au fonctionnement des engins (pelle mécanique, chargeur, tombereaux, et ponctuellement foreuse), et des différentes unités de traitement et de valorisation des matériaux.

Les estimations montrent que la hausse du niveau sonore sera plus significative au niveau des Coutures, des Charbonnières, de Pressaleix des Aussières et de Villars.

Aussi, afin de réduire l'impact sonore du projet en direction de ces habitations, les principales mesures consisteront à édifier des cordons de terre (merlon) de 4 m de hauteur en limite du site et à positionner le concasseur mobile en contrebas des terrains environnants.

#### **Vibrations - Projections**

Les vibrations engendrées par les tirs de mines seront susceptibles d'être ressenties par le voisinage. Toutefois, l'intensité des ondes émises dans le sol ne sera pas supérieure au seuil défini réglementairement.

Quoi qu'il en soit, l'exploitant effectuera régulièrement des mesures de vibrations dans les environs du site, et adaptera son plan de tir en tant que de besoin.

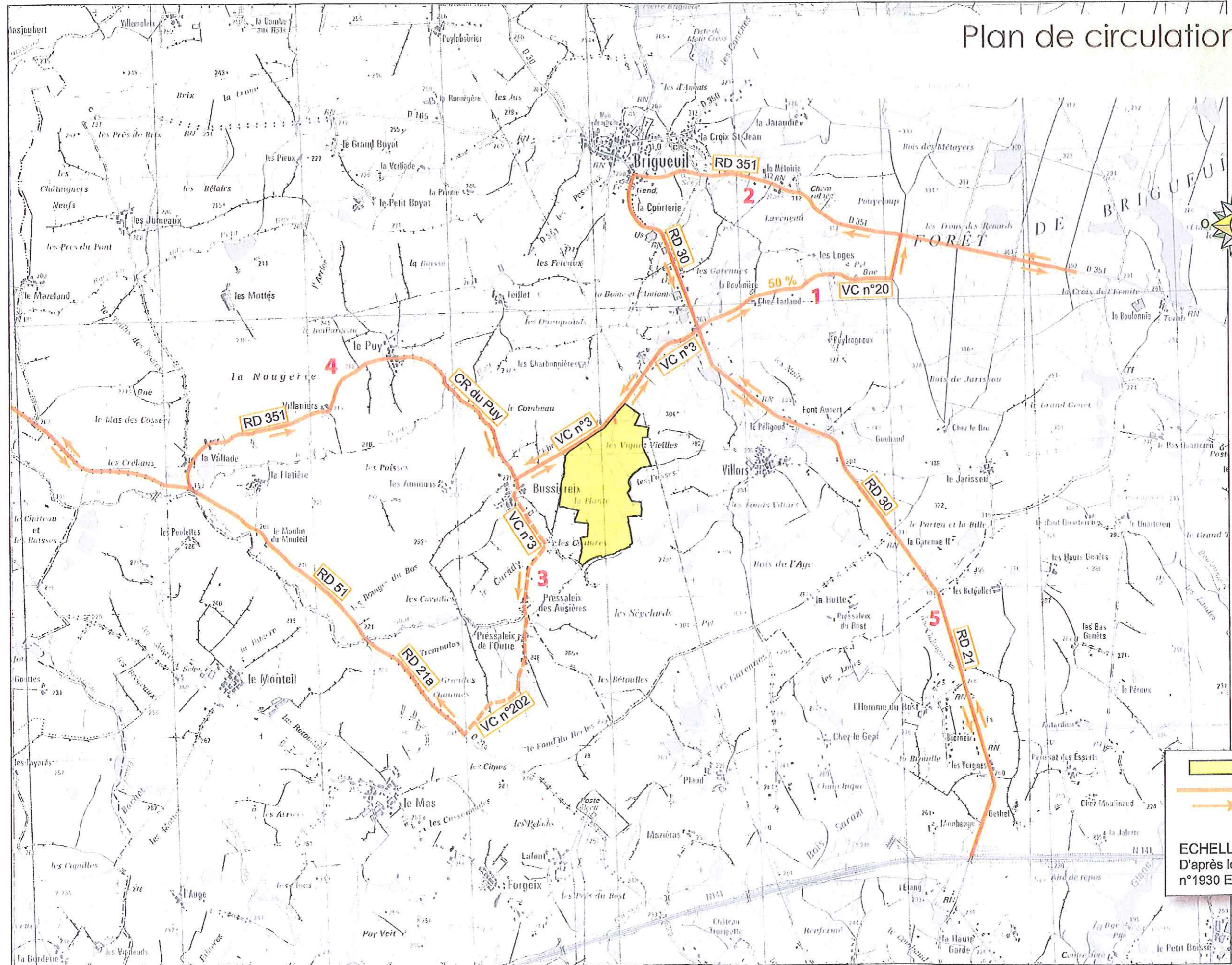
De plus, avant chaque tir :




- le chef de carrière s'assurera qu'il n'y a personne à proximité de l'emprise (promeneur, agriculteur ...),
- un signal sonore sera émis (un autre le sera également après le tir),
- toute activité d'exploitation sera suspendue dans la zone de sécurité du tir.

Enfin, pour éviter l'effet de surprise, les tirs seront réalisés, autant que possible, à heures régulières.

# Plan de circulation prévisionnel des camions

Dossier : Brigueuil (16)



 Emprise du site  
 Circuit des camions  
 Sens de circulation

ECHELLE : 1 / 25 000  
D'après les cartes topographiques IGN n°1930 E. et 1930 O.

### Poussières

Les émissions potentielles de poussière seront principalement liées à la reprise des matériaux abattus (pelle mécanique), à la circulation des engins sur les pistes, au traitement et à la valorisation des matériaux extraits (appareils de concassage et de criblage) et au chargement des camions (chargeur sur pneus).

Même si aucune habitation n'est présente à proximité immédiate, l'exploitant prendra des mesures destinées à limiter les envois de poussière, avant tout pour protéger le personnel et les usagers de la voie communale n°3. Il procédera notamment à la mise en place de merlons périphériques, d'un dispositif de récupération des poussières au niveau de la foreuse, de brumisateurs ou dispositif similaire sur les installations de traitement.

De plus, la vitesse de circulation sera limitée à 30 km/h sur l'ensemble du site, l'accès au site sera progressivement gravillonné, les pistes arrosées et régulièrement nettoyées.

Par ailleurs, pour éviter les envois sur la voirie publique, un système de nettoyage des roues des camions sera implanté en sortie de site et les camions transportant des matériaux fins seront bâchés ou les matériaux seront humidifiés.

### Émissions lumineuses

Afin de réduire les risques d'éblouissement liés à l'utilisation de projecteurs (au niveau de la base-vie et des installations de traitement), ces derniers seront positionnés en hauteur et dirigés vers le bas.

### Santé, hygiène et salubrité publiques

Vis-à-vis de la santé, les risques liés à l'exposition aux bruits tels que la perte de l'audition ne sont pas à craindre ici, car les niveaux sonores qui seront atteints au droit des habitations seront inférieurs au seuil de dangerosité.

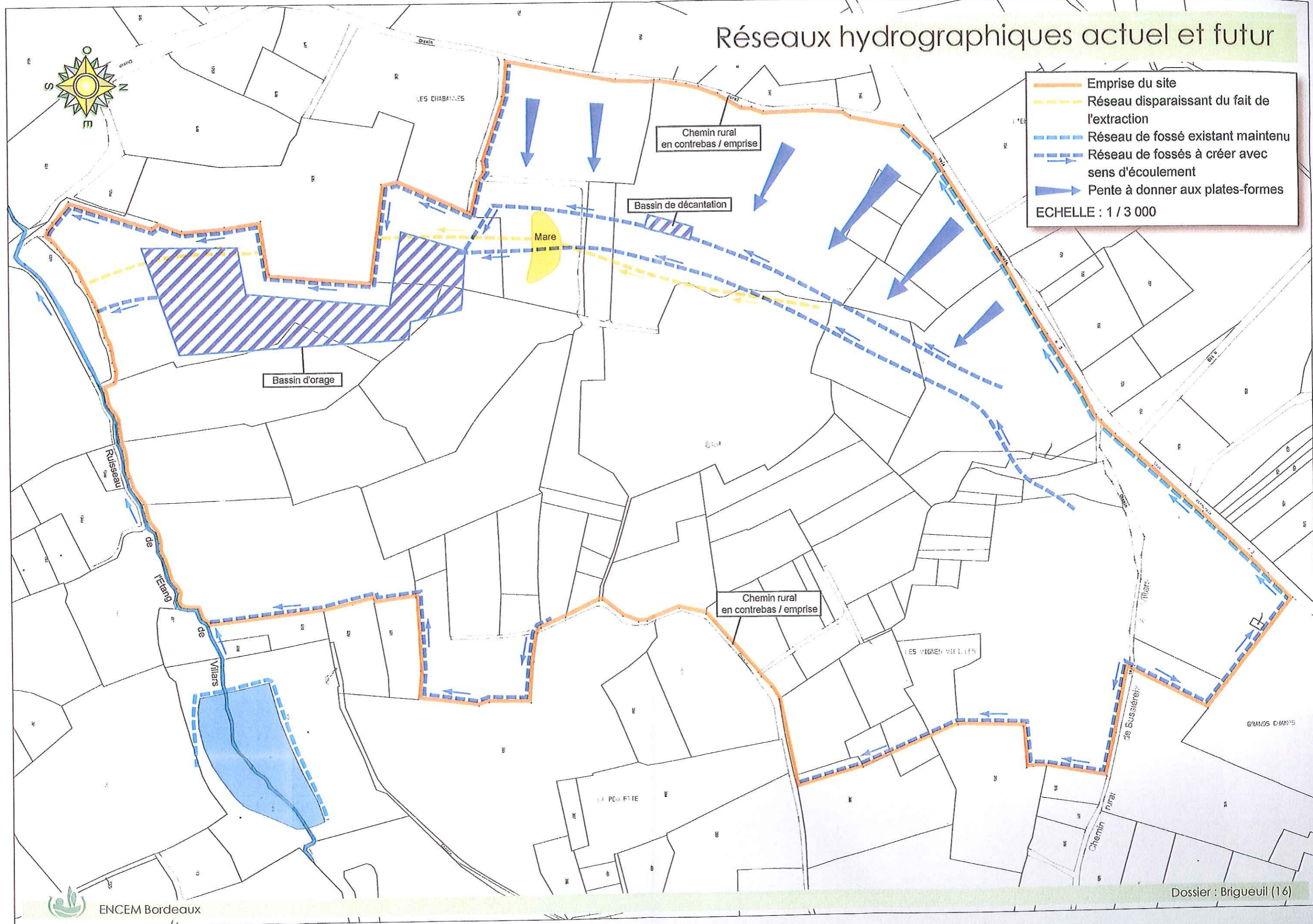
De même, les conséquences de l'inhalation de poussières ne seront pas ressenties ici du fait des dispositifs d'abattages des poussières qui seront mis en place sur le site (voir paragraphe correspondant ci-avant).

### Trafic routier

La principale mesure visant à réduire les effets sur le trafic routier consistera à respecter le circuit des camions qui a été élaboré en concertation avec la Mairie de BRIGUEUIL, les Agences Départementales de l'Aménagement de Chabanais et de Confolens.

Ainsi, le trafic sera également réparti vers l'est et vers l'ouest, c'est-à-dire respectivement vers la RD 51 et la RD 30 ou la RD 29 pour rejoindre les RD 675, 948 ou RN 141. Chacun de ces circuits comportera un sens unique de circulation.

# Réseaux hydrographiques actuel et futur



**Effets quantitatifs sur les eaux**

Le site se trouve en dehors de toute zone inondable et espace de mobilité de cours d'eau.

Le ruisseau de l'Etang de Villars constitue la limite sud de l'emprise. Il ne sera pas directement concerné par les travaux d'extraction puisqu'une bande inexploitée de 40 m minimum sera maintenue inexploitée en bordure de son lit.

L'exploitation de ce site entraînera la disparition de fossés de drainage et, à terme, d'une petite mare. Cette mare sera toutefois conservée pendant les deux premières phases d'exploitation durant lesquelles elle sera utilisée comme bassin de décantation pour les eaux de ruissellement.

Le seul effet quantitatif envisageable pourrait concerner une augmentation des volumes de ruissellement, puisqu'un sol nu viendra alors remplacer des surfaces agricoles.

Cette augmentation du ruissellement sera compensée par des bassins aménagés dès le début de l'exploitation sur la plate-forme de traitement d'une part, et au point bas de la zone d'extraction d'autre part de manière à maîtriser les rejets dans le ruisseau.

Une partie des eaux ainsi recueillies seront réutilisées pour les besoins de l'exploitation (arrosage des pistes, lavage des engins, brumisation sur l'installation de traitement, lavage d'une partie des granulats ...).

Concernant les effets quantitatifs sur les eaux souterraines, il est à rappeler que dans le secteur, il n'existe pas de nappe en dehors de celle, peu productive et discontinue, des arènes granitiques (partie superficielle altérée du gisement).

**Effets qualitatifs sur les eaux**

En l'absence de nappe individualisée dans la formation exploitée, les risques de pollution concernent essentiellement des eaux de surface, par l'intermédiaire en particulier des eaux météoriques, qui pourraient entraîner une éventuelle pollution vers le ruisseau de l'Etang de Villars.

Les hydrocarbures et les matières bitumineuses seront stockés dans des réservoirs spécifiques placés sur une aire étanche de capacité conforme à la réglementation en vigueur. L'entretien des engins sera effectué dans l'atelier, au dessus d'une aire étanche reliée à un décanteur-déshuileur.

Moyennant la mise en place d'un bassin de stockage des eaux de pluie correctement dimensionné et équipé d'un déshuileur, les risques de pollution des eaux superficielles seront faibles. Il n'y aura aucun rejet direct vers le milieu naturel.

Le circuit des eaux de rinçage d'une partie des granulats sera fermé, ce qui empêche à ce niveau tout risque de rejet vers le milieu extérieur d'eau chargée en fines. Des bassins de décantation correctement dimensionnés seront aménagés pour empêcher tout rejet direct vers le milieu extérieur et donc tout risque de ce type.

**Effets sur les biens et le patrimoine culturel**

Sur le site, les bâtiments ou constructions présents sont soit ceux liés à la carrière actuelle, soit à l'activité agricole (abri métallique pour les moutons). La construction métallique sera détruite pour permettre l'établissement des plates-formes de stockage et la mise en place des unités de transformation.

Vis-à-vis des infrastructures (poteaux et pylônes) supportant les lignes électriques Haute et Très Haute Tension, des mesures spécifiques seront prises (déplacement de certains poteaux et adaptation du plan de tir lorsque les travaux s'en rapprocheront).

Le tronçon de chemin rural de Bussièreix à Villars qui traverse le site dans sa partie nord n'est pas concerné par les travaux d'extraction. Il sera uniquement franchi par les camions acheminant les matériaux inertes extérieurs vers l'ancienne carrière et les engins de terrassement. Il est toutefois prévu de déclasser, en accord avec la municipalité de BRIGUEUIL, ce tronçon de chemin, comme les parties de chemins ruraux présents dans l'emprise du site (Vignes Vieilles, Les Chabannes et Les Coutures).

Les effets sur les biens matériels concerneront également les prairies de pacage qui constituent les terrains de l'extension. Rappelons que la Société détient la maîtrise foncière des terrains pour lesquels l'autorisation est sollicitée.

Le respect de la bande inexploitée de 10 m minimum et l'extraction d'un matériau compact et sain permettent de limiter les effets sur les terrains voisins ou la voirie (déstabilisation par exemple).

**Production et devenir des déchets**

Les déchets générés sur le site feront l'objet d'un tri sélectif à la source.

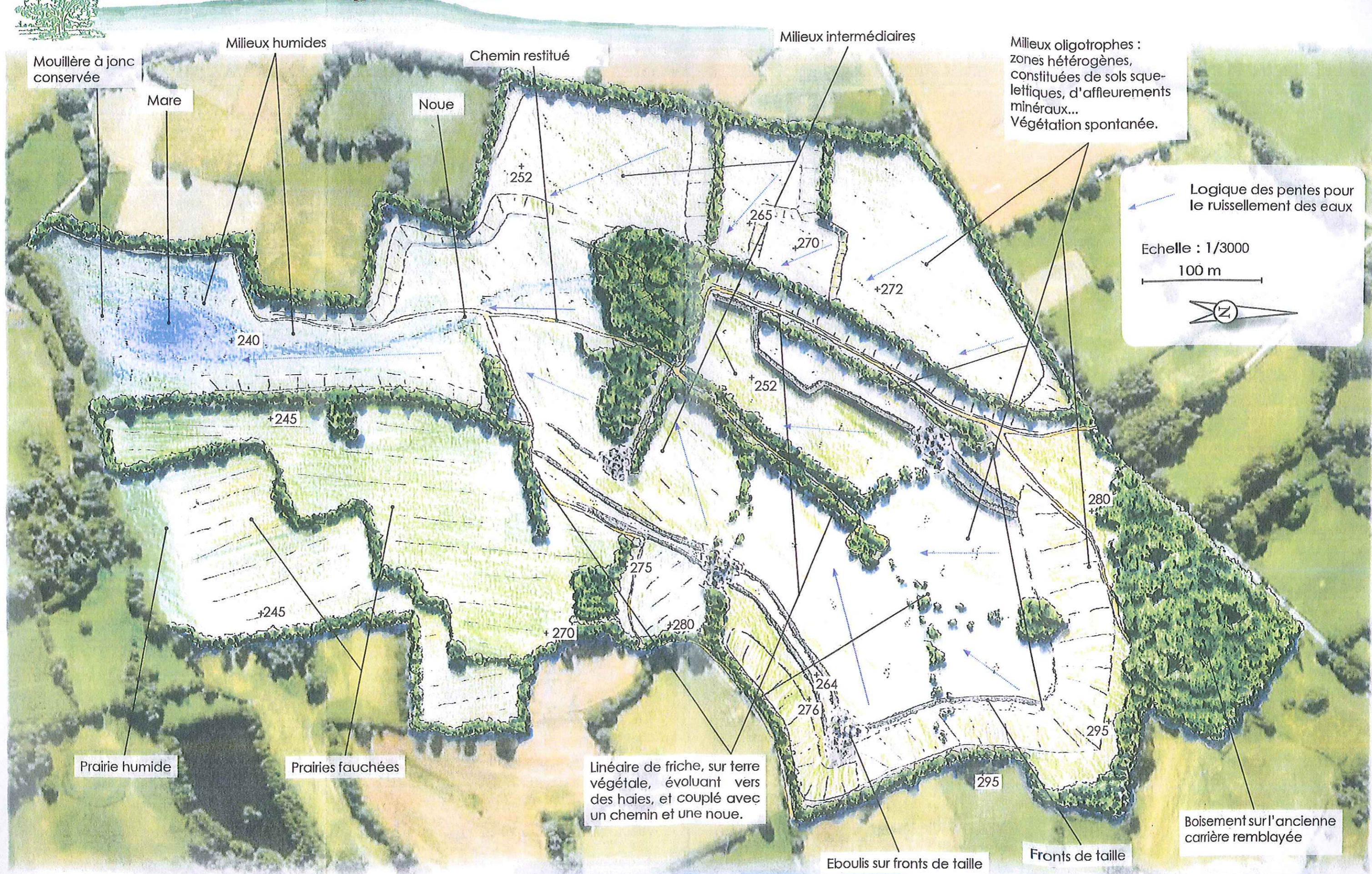
Les eaux des sanitaires seront évacuées dans une fosse étanche vidangée régulièrement.

Les déchets produits au niveau des locaux seront évacués et traités par le système collectif de ramassage des ordures ménagères.



# Plan du réaménagement final

Septembre 2009



Milieux oligotrophes : zones hétérogènes, constituées de sols squelettiques, d'affleurements minéraux... Végétation spontanée.

Logique des pentes pour le ruissellement des eaux

Echelle : 1/3000

100 m



**I-5 CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DES LIEUX**

A l'état final, le site sera restitué sous forme d'un ensemble d'entités composé de prairies séparées par des haies bocagères (comme c'est le cas actuellement), des bosquets, des zones humides et des zones sèches squelettiques. Les fronts de taille se présenteront alternativement sous la forme de zones talutées à l'aide de remblais, de zones d'éboulis et de fronts bruts.

Les fronts nord seront talutés à partir du début de la troisième phase d'exploitation, de façon à limiter le plus rapidement possible l'impact visuel depuis le sud-ouest.

L'ancienne carrière située dans la partie nord du site sera remblayée à l'aide d'inertes extérieurs, de terres de découverte et de stériles de traitement. Les terrains se raccorderont topographiquement aux terrains limitrophes. De la terre végétale recouvrira les terrains ainsi remblayés, permettant à des boisements de s'installer sous forme de libre évolution.

Toujours dans cet esprit, le carreau d'exploitation résiduel, qui aura été partiellement remblayé, sera recouvert de terre.

Il sera recréé une ambiance bocagère par recolonisation naturelle de bandes d'une dizaine de mètres de largeur sur un linéaire de l'ordre de 4 km. A terme, le site se présentera sous la forme d'une mosaïque de prairies de pacage parcourues par des chemins bordés de haies arbustives.

Le bassin d'orage et le bassin de décantation positionnés dans le secteur sud du site seront réhabilités sous forme de milieux humides.

On se reportera utilement au plan d'état final joint pour visualiser plus en détail les aménagements envisagés.